

Bulletin national santé mentale et précarité

Habiter

édito

Jean FURTOS

L'homme habite, il prend place parmi les humains. Pour cela, il lui faut un lieu où inscrire son corps, sa subjectivité, son histoire, sa citoyenneté. S'il ne peut habiter, l'homme ne peut prendre place et cela s'appelle aujourd'hui l'exclusion. L'aider à habiter, cela s'appelle lutter contre l'exclusion.

Bernard Devert, dans ses « Libres Propos », rappelle que « dans la tradition judéo-chrétienne, la terre n'est pas mère patrie, mais terre promise », et il propose de transposer ce niveau de réalité à l'habitat.

Jouons le jeu. Dans une société démocratique et laïque, cette promesse s'appelle « justice sociale ».

La justice sociale s'appuie sur une politique du logement et de l'urbanisme qui propose et qui oblige. Mais comment contourner ou prendre de front les ségrégations évidentes et silencieuses : celles des « populations captives » dans les banlieues ou ailleurs, ou celles des malades mentaux. Que signifie vouloir « détruire les grands ensembles » ?

Habiter suppose des modalités d'investissement psychique qu'il faut comprendre : que signifie pour un enfant construire ou dessiner une cabane ? Qu'est-ce qu'habiter pour une personne schizophrène, pour une personne S.D.F. ? *La dimension clinique* s'impose ici pour contribuer au sens et à l'action. Elle s'inscrit d'autant plus dans l'intersubjectivité langagière que « l'homme habite le langage, c'est là son monde... ».

Une dernière question : comment ne pas être « plombé », immobilisé devant et dans des situations sociales « désespérées ». Ainsi Jean Maisondieu, dans un texte qui laisse pantelant, évoque-t-il le trottoir comme un lieu de « simple abattoir » pour les S.D.F.

Faut-il abandonner définitivement sa part à la pulsion de mort ? Ne peut-on affirmer haut et fort que ce qui anime nombre de cliniciens, d'intervenants sociaux, et bien d'autres, c'est la conviction qu'en tout homme il y a un sujet, et que pour tout sujet il y a un lieu à habiter ?



Au sommaire

RHIZOME est téléchargeable sur le Web : www.ch-le-vinatier.fr/orspere

DOSSIER

Droit au logement : évolution	p. 2	Do Mi Si La Do Ré	p. 12
<i>François Fassy</i>		<i>Jean Maisondieu</i>	
Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées	p. 3	RUBRIQUES	
<i>Xavier Emmanuelli, Patrick Doutreligne</i>		LE COIN DU CLINICIEN	
La « captivité » territoriale	p. 4/5	« Contamination, dé-contamination psychique », manières d'habiter du sujet SDF	p. 13
<i>Annie Guillemot</i>		<i>Valérie Colin</i>	
Détruire les grands ensembles ?	p. 6	SUR LE TERRAIN DES PRATIQUES	
<i>Christian Delorme</i>		Alternative à la prostitution par le droit au logement ou accès à l'intimité	p. 14
Les enfants et leurs cabanes	p. 7	<i>Jean Claude Jolly</i>	
<i>Eric Lemonnier</i>		LIBRES PROPOS	
De l'abri à « l'habiter »	p. 8	La mixité sociale ou la résistance au même	p. 15
<i>Karine Lanthemann</i>		<i>Bernard Devert</i>	
Habiter, pour le schizophrène	p. 9	ACTUALITES	p. 16
<i>Patrick Confalonierie</i>			
Santé mentale et citoyenneté ? le logement comme objet transversal	p. 10/11		
<i>Béatrice Deries</i>			

Droit au logement : évolution

Du début des années 1990 à aujourd'hui, l'idée de droit au logement n'a cessé de progresser sous une double approche : un logement pour tous, mais pas n'importe quel logement pour chacun.

François FASSY

Chargé de mission
Logement au Bureau
politique de prévention,
insertion et accès aux
droits de la Direction
Générale de l'Action
Sociale (DGAS).

Le défi : un logement pour tous

La formule renvoie évidemment, d'abord, à l'aspect quantitatif du problème. Les analyses les plus couramment admises permettent d'estimer à un an et demi de production de logements neufs toutes catégories confondues (450 000 à 500 000 logements) la différence subsistant entre les besoins quantitatifs et le parc existant. C'est essentiellement dans le secteur social que la production est trop faible. De nombreuses dispositions ont été prises, avec un succès mitigé à ce jour (un progrès sensible est cependant attendu en 2001-2002), pour remédier à cette situation : le récent plan de relance du secrétariat d'État au logement a encore accentué le retour progressif des « aides à la pierre », quasi-abandonnées à la fin des années 70 au profit des aides à la personne ; l'investissement dans le logement a été encouragé par des mesures comme le prêt à taux zéro et des incitations fiscales ; une taxe sur les logements vacants a été instituée... La loi de solidarité et de renouvellement urbains¹, fin 2000, en fixant aux communes urbanisées un objectif de 20% de logements sociaux à terme de 20 ans, doit également contribuer à résorber le déficit.

Mais « un logement pour tous » veut aussi dire, pour les personnes et les familles éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. Dans ce but, la loi Besson (1970) a créé des dispositifs, améliorés par la loi contre les exclusions, comme les

plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDL) et les fonds de solidarité pour le logement (FSL). Pour faciliter l'accès au logement social des personnes défavorisées, le régime des attributions a été réformé. Pour les aider à se maintenir dans leur logement, un dispositif social de prévention des expulsions locatives, encore perfectible, a été mis en place.

Une approche plus fine

Le deuxième aspect (« pas n'importe quel logement pour chacun ») englobe diverses considérations relatives à l'adaptation du logement aux besoins des ménages et à la qualité du logement.

Il y a d'abord les politiques publiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, qui comportent inévitablement un volet sur les conditions matérielles d'habitation.

Mais au-delà de ces politiques sectorielles en direction de publics aux difficultés objectivement identifiables, les pouvoirs publics ont recherché des formules de logement les plus proches possibles du droit commun, destinées à des personnes qui, en raison d'une insuffisance provisoire ou durable d'autonomie s'ajoutant à la faiblesse des ressources, ne peuvent accéder au logement ordinaire sans pour autant relever d'une prise en charge socio-éducative de type CHRS. C'est ainsi qu'en 1994 a été créée une nouvelle catégorie de logements-foyers (à l'origine instaurés pour les personnes âgées et handicapées et pour les jeunes avec les FJT) : les « résidences sociales », dans lesquelles les personnes accueillies peuvent, à leur rythme, progresser vers l'autonomie. Un programme expérimental de « pensions de famille », lieux de vie durables, a été lancé.

Par ailleurs, malgré des progrès notoires, trop de ménages vivent encore dans des conditions d'ha-

bitat indignes. La loi solidarité et renouvellement urbains a renforcé les moyens de lutter contre l'insalubrité : les pouvoirs des maires et des préfets, les obligations des propriétaires et les droits des locataires ont été sensiblement accrus. Les moyens financiers consacrés à cette action ont également été augmentés. Pour stimuler l'application de la loi, le secrétaire d'État au logement a lancé récemment un programme volontariste d'éradication de l'« habitat indigne » (notion qui recouvre à la fois l'insalubrité et le saturnisme), qui débute dans onze départements prioritaires.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbains, il est fait aux propriétaires obligation de délivrer à leurs locataires un logement « décent ». Ni cette nouvelle notion, ni surtout la procédure qui lui est applicable, ne se confondent avec la lutte contre l'insalubrité. La définition du logement décent, qui va prochainement faire l'objet d'un décret, correspondra à des normes minimales d'habitabilité. Son application relèvera d'une procédure judiciaire : le juge, saisi par un ou des locataires, pourra, à défaut de travaux exécutés dans les délais prescrits, décider d'une baisse de loyer du ou des logements concernés.

La quantité et la qualité

Certes, le problème de l'offre de logements n'est pas totalement résolu. Il manque des logements en particulier pour les grandes familles, pour des jeunes qui voudraient dé-cohabiter, et en général pour les ménages à ressources faibles, notamment dans certaines régions.

Mais, à travers ce rapide tour d'horizon, on voit que parallèlement aux efforts pour augmenter l'offre, la mise en œuvre du droit au logement s'attache de plus en plus aux aspects qualitatifs de cette offre. Cette évolution ouvre de vastes chantiers. ■

¹ Loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) N° 2000-1208 du 13 décembre 2000.



Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

Sa mission consiste à faire toute proposition utile pour l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées et de donner un avis sur toute question dont le gouvernement le saisit.

Docteur Xavier

EMMANUELLI

Président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, Président du Réseau National Souffrance Psychique et Précarité (R.N.S.P.P.).

Patrick DOUTRELIGNE

Secrétaire Général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

Le Droit au logement, la reconnaissance juridique du droit au logement pour tous, est un processus qui s'inscrit dans le temps. La loi sur la mise en œuvre du droit au logement en 1990, puis plus récemment la loi contre les exclusions en 1998 et celle sur la solidarité et le renouvellement urbains en 2000, témoignent d'avancées appréciables dans ce domaine.

Néanmoins et malgré la prise de conscience collective des évolutions de société et la multiplication des outils mis en place pour s'y ajuster, on ne peut que constater la persistance de l'exclusion et la montée inquiétante de la précarité.

Avec plus de six millions de personnes en situation d'insécurité, de précarité ou d'exclusion, le phénomène n'est pas conjoncturel, il est massivement structurel. Le modèle de société construit depuis l'après-guerre sur les acquis du droit du travail et la généralisation de la protection sociale n'est plus pertinent. Le modèle ascensionnel linéaire stable et assuré est remis en cause, l'ascenseur social est en panne.

L'incertitude et l'instabilité touchent une part significative de la population qui dépasse les catégories "traditionnelles" ciblées par les politiques sociales. Aux personnes âgées et aux personnes handicapées s'ajoutent des grands marginaux, des ménages pauvres mais aussi de façon beaucoup plus marquée des personnes qui souffrent de troubles psychologiques liés pour nombre d'entre eux aux phénomènes d'exclusion, d'éloignement de la norme et pour lesquels ces périodes d'insécurité leur apportent angoisse, perte de confiance en soi et inadaptation au nouveau modèle de société. Le Haut Comité propose d'inverser la logique d'approche. Pour contrer les conséquences psychologiques liées à ces incertitudes du cursus professionnel, il faut pouvoir assurer aux ménages une certaine sécurisation quant à leur habitat.

L'évolution de la société vers cette

fragilisation des parcours de l'emploi, de la formation professionnelle, du modèle de vie familiale ne doit pas entraîner systématiquement des bouleversements sur les parcours résidentiels des ménages. Les conséquences seraient sans doute beaucoup plus graves car - dans ce domaine - on touche à la sphère de l'intimité, de la vie familiale et sociale. Le logement ou plus précisément l'habitat recouvre d'autres fonctions que simplement celle d'avoir un toit et il est primordial d'en tenir compte dans les stratégies politiques.

Faute de disposer d'une offre suffisante de logements de droit commun accessibles à des personnes à faibles ressources ou avec des difficultés particulières, on est contraint de loger dans des structures collectives ou d'hébergement d'urgence, avec plus ou moins d'encadrement social, des personnes qui ne devraient pas en relever car elles sont aptes à habiter un logement. Un accompagnement social suffirait parfois à pallier leurs difficultés et permettrait d'éviter des sentiments de relégation ou les effets de la stigmatisation liés à leurs conditions d'habitat.

Le logement est la condition première de l'autonomie personnelle et familiale, de l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. Garantir le droit au logement doit donc devenir une priorité de l'action publique.

Le logement représente un facteur indéniable de sécurisation, d'insertion et de garantie de l'intégrité familiale. C'est un besoin primordial pour développer des relations de voisinage, avoir accès aux services publics, pouvoir prétendre à un emploi, suivre un traitement médical ou psychologique.

La conjoncture économique favorable que nous avons connue de 1997 à juin 2001 doit nous permettre de mieux appréhender les difficultés persistantes. En effet, cette embellie ne semble pas avoir touché la frange

de population la plus fragilisée au niveau économique ou psychologique. L'impression est même, au contraire, de voir exacerbés les sentiments d'exclusion, de frustration et de rejet. Et les réticences accentuées de certaines collectivités locales deviennent intolérables au regard des conséquences dramatiques vécues par certaines personnes.

Le Haut Comité s'est fait un devoir depuis sa création de souligner les initiatives dignes d'intérêt ou particulièrement pertinentes. Il a aussi dénoncé les dysfonctionnements des dispositifs, les obstacles rencontrés ou le manque d'ambition de certains acteurs.

En portant un regard objectif sur la situation, il propose des pistes ou des améliorations à apporter. Le Haut Comité a su se faire entendre puisque, depuis sa création en 1992, il a émis près d'une centaine de propositions dont les deux tiers ont été intégrées aux textes législatifs ou réglementaires des gouvernements successifs (bilan effectué en 2000).

Voici quelques exemples de propositions faites par le Haut Comité - et adoptées - pour ce qui concerne le logement des personnes défavorisées :

- Taxe sur les logements vacants (dans le cadre de la Loi contre les Exclusions).
- Obligation de construire des logements sociaux (Loi S.R.U.).
- Saisine automatique des Services sociaux en cas d'expulsion, dans le cadre des procédures au tribunal.
- Harmonisation et revalorisation régulière des aides au logement (Loi de finances depuis 1998 jusqu'à 2001).
- Loi concernant les gens du voyage : création d'aires gardiennées, ... (Loi du 5 juillet 2000).
- Exonération fiscale des loyers des logements très sociaux dans le Parc privé (Loi de finances 2002).
- Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité (Loi contre les Exclusions et S.R.U...). ■

La « captivité » territoriale

On associe souvent précarité sociale et SDF ; en tout cas, c'est l'image courante, car la plus visible dans l'espace urbain, et la plus médiatisée, image dont on se débarrasse avec beaucoup de peine....

Annie GUILLEMOT
Maire de Bron

En tant qu'élue locale et Maire d'une ville composée de quartiers très différents mais attachants je peux témoigner qu'il y en a d'autres, multiples, moins visibles mais tout aussi réelles... De celles qui restent silencieuses et cela



arrange tout le monde de ne pas les voir... car elles sont liées à ce qu'il faut bien nommer **une certaine « captivité » territoriale.**

Une souffrance silencieuse, profonde, devant l'impossibilité d'une mobilité (pouvoir aller ailleurs), la peur du regard des autres (dis-moi où tu habites, et je te dirai qui tu es), l'angoisse devant la violence du quotidien.... Le marquage territorial renforce le manque de perspectives d'avenir, ressenti en particulier chez les jeunes. Ce marquage territorial enferme aussi les femmes, lentement, mais durablement car

la concentration et le repli communautaire ne peuvent qu'aggraver la situation de femmes qui doivent déjà faire face à des traditions non propices à leur émancipation.

Cette souffrance-là, on ne la trouve pas seulement dans les grands ensembles HLM. On la trouve aussi dans les copropriétés privées, dégradées, celles où aujourd'hui même la loi républicaine a beaucoup de mal à s'imposer, celles où l'action publique rencontre beaucoup de difficultés face aux mécanismes du marché du logement privé. Les conditions de travail sont dures, ne nous voilons pas la face, pour les professionnels de terrain qui exercent dans ces quartiers, qu'ils soient policiers, instituteurs, agents de secteurs, de médiation, agents municipaux, travailleurs sociaux et qui eux aussi peuvent être en souffrance devant cette situation.

Mais je ne connais rien de pire que le silence. Le silence dans un immeuble, où personne ne se plaint, où personne n'ose s'exprimer, doit au contraire alerter les pouvoirs publics car c'est le signe de la plus grande souffrance, celle de la peur des représailles et de la résignation face à des phénomènes mafieux qui, pour mieux se cacher et agir, ont effectivement intérêt à ce que tout soit calme et font donc en sorte que cela le reste.

Il n'y a certes pas que dans ces quartiers-là que la souffrance est perceptible. Aujourd'hui, on peut vite faire partie des gens qui, à cause d'une séparation, de la disparition d'un proche, de la perte d'un emploi, se retrouvent presque du jour au lendemain sur le bord du chemin, seuls, à la recherche d'un logement.

C'est alors le parcours du combattant car on découvre cette ségrégation territoriale et on refuse d'aller habiter dans tel ou tel

quartier. Et comme on n'a pas d'autre choix, cela se passe mal. Quand on n'a pas d'autre choix, on le vit comme une violence de plus.

Quant au vieillissement général de la population qui est lié à l'allongement de l'espérance de vie, il bouleverse aussi notre société et l'équilibre de nos villes. La solitude des personnes âgées est de plus en plus grande, aussi bien dans les centres-villes que dans les quartiers en difficultés. Certaines personnes âgées ne voient leurs enfants qu'à Noël ou Pâques et leur attente vis à vis de nous, du Maire qui les écoute est immense. Quand l'une d'entre elles perd son chien, il faut écouter cette détresse de l'absence de quelqu'un à qui parler. Qui d'autre écoute ?

Il faut aussi rappeler que beaucoup d'habitants de ces quartiers ont un travail souvent dur, comme ces femmes qui arrivent à 5 heures du matin pour travailler dans les hôpitaux, dans les entreprises de nettoyage, ou ces hommes qui travaillent sur les chantiers... Beaucoup élèvent leur famille dans le respect des autres et des lois, au prix d'efforts et de sacrifices douloureux. Les réseaux de solidarité existent dans ces quartiers, peut-être bien plus que dans d'autres qui ne connaissent pas de problèmes sociaux mais qui sont cependant marqués par l'individualisme et le manque de relations de voisinage.

Il y a une telle demande d'écoute que parfois cela fait peur et c'est sans doute pour cela que le Maire incarne pour les gens quelqu'un de proche, d'accessible... On ne vient pas seulement pour dire qu'on est mal logé, qu'on travaille en intérim ; on exprime souvent, avec retenue, parfois avec des mots durs, mais toujours avec prudence, ses difficultés à vivre, à supporter son cadre de vie, son environnement, son désir que ses

La « captivité » territoriale (suite)

enfants bénéficient de « bonnes » écoles et parviennent à quitter le quartier, son angoisse devant l'avenir et ce fossé qui s'agrandit entre les quartiers marqués par une image dévalorisante pour tous ceux qui y habitent.

Et c'est cela qui est vécu comme une injustice insupportable et qui développe une grande souffrance quand on répond qu'on a pas de solution à la demande de logement « ailleurs », compte tenu des ressources et du prix des loyers... « ailleurs » justement.

On peut avoir un logement, un emploi, une famille et se sentir très isolé, parce qu'on a pas le choix d'aller ailleurs et qu'on estime que l'on ne vit pas bien là où on est ... car on ne sent pas en sécurité.

On peut nier cette souffrance, considérer qu'elle n'est pas importante. Les jeunes couples qui viennent me rencontrer sont, eux, plus violents dans leur dénonciation. Grâce à la croissance retrou-

vée depuis deux ans, ils commencent à quitter les quartiers, où le plus souvent ils sont nés, pour accéder à un logement « en dehors » car ils en ont maintenant les moyens financiers.

Il faut donner des perspectives d'avenir. Ce qui pose problème, ce n'est pas que des différences existent entre tel ou tel quartier. Il y a toujours eu des quartiers populaires et des quartiers bourgeois. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est que le fossé s'amplifie entre eux. Ségrégation territoriale et ségrégation sociale se superposent. En fait, de nos jours, il y a deux types de captivités : une captivité volontaire pour ceux qui ont choisi leur quartier et une captivité subie pour ceux qui ne parviennent pas à sortir de leur quartier.

Aujourd'hui, l'intervention publique me semble confrontée à trois grands enjeux :

■ lutter contre la ségrégation territoriale et sociale et favoriser la mixité :

*par la dé-densification des grands ensembles qu'ils soient publics ou privés, donc par des démolitions partielles,

*par l'arrêt de la concentration des populations les plus démunies dans certains secteurs de l'agglomération, donc par la construction de logements sociaux dans les centres villes.

■ donner un cadre de vie décent aux habitants de tous les quartiers :

par l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs.

■ favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Pour cela, il faut des hommes et des femmes sur le terrain à l'écoute des habitants et développer des actions qui prennent en compte cette souffrance, notamment en matière de santé. ■

Destruction d'hôpital psychiatrique à Toulouse : une catastrophe et une opportunité

Le 21 Septembre 2001, le CH Gérard Marchant a été dévasté par l'explosion de l'usine chimique AZF. Il était construit sur le site depuis 1864, 60 ans avant l'implantation du complexe industriel.

En un instant, les 350 patients hospitalisés ont été délogés. 63 d'entre eux ont réintégré leur domicile ou leur famille, et 287 ont été orientés en urgence dans 76 sites sanitaires et médico-sociaux sur 5 départements*.

Cette situation dramatique a revêtu une dimension traumatique pour tous ses protagonistes, en exigeant un travail héroïque. Le collectif « fous de rage » est allé jusqu'à utiliser le terme de « déportation des malades mentaux ». Cette désinstitutionnalisation accidentelle mérite que l'on prenne le temps d'en analyser les différents effets.

La question de l'avenir est posée : où reconstruire ? Combien de lits ? Avec quels partenariats éventuels ? Sur quels principes ?

Habituellement, la recomposition d'un dispositif psychiatrique se fait à partir d'un excès d'hospitalisation ; nous voici dans la conjoncture inverse d'un vide qui autorise à imaginer et à réaliser ce que l'on souhaite de mieux.

Il convient de souligner les particularités du paysage psychiatrique toulousain : 1100 lits privés, 100 lits en CHU, versus les 380 lits du CH Gérard Marchant.

La mission nationale d'appui en santé mentale, qui travaillait avec l'institution juste avant la catastrophe, a bien sûr gardé des liens rapprochés et mène une réflexion approfondie sur toutes ces questions. Un prochain numéro de « Pluriels » y sera consacré.

On s'étonne et on déplore que la destruction du CH Gérard Marchant et la question de son avenir n'aient pas été davantage publicisées par les médias et par la presse nationale, comme si on n'en saisissait pas la gravité et les enjeux en termes de santé publique.

J.F.

* Chiffres issus du collectif « fous de rage », texte du 20 décembre 2001.



Détruire les grands ensembles ?

Régulièrement depuis vingt ans la question est posée dans le débat public: "Faut-il détruire les grands ensembles?". Mais ces "grands ensembles" ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, des bâtiments vides.

Christian DELORME

Prêtre à Lyon

Auteur, notamment, de

« Quartiers sensibles »

(avec Azouz Begag,

Ed. du Seuil 1994) et de

« Les Banlieues de Dieu »

(Ed. Bayard 1998)

Y vivent — ou survivent — des gens qu'on a justement voulu "mettre ensemble" à une certaine époque. Où va-t-on les loger si on démolit leurs habitations? En réalité, on ne peut détruire que si les locataires sont déjà partis, ou que s'il existe des possibilités de faire "glisser" ceux-ci vers d'autres appartements. "Détruire les grands ensembles" constitue une vue de l'esprit. Ce ne peut pas être une politique générale dès lors que quelque cinq millions de personnes y vivent. Ne peuvent être démolis — c'est ce qui se produit périodiquement maintenant depuis une vingtaine d'années — que des immeubles libres de tout habitant, et dont la vacance est déjà ancienne. A présent, lorsqu'on détruit des tours, des barres ou des groupes d'immeubles, ces bâtiments ont eu le temps d'être "désinvestis" affectivement par leurs anciens occupants.

J'ai vécu les premiers dynamitages de tours aux Minguettes, dans le "quartier Monmousseau", au début des années 1980. A l'époque, ces opérations étaient nouvelles et personne n'y était préparé. Nombreux étaient encore les candidats à vouloir venir habiter ces quartiers, et cela paraissait scandaleux que l'on supprime violemment des logements alors que tant de personnes attendaient de se voir attribuer un appartement en HLM. Ces destructions d'immeubles n'étaient pas ressenties comme des tentatives de "remodeler" un paysage urbain, mais comme une volonté d'éradiquer des foyers de troubles à l'ordre public. Les habitants des quartiers concernés avaient l'impression qu'en supprimant leurs anciens logements, c'était d'eux aussi que l'on cherchait à se débarrasser... Or cela n'était pas

forcément faux et reste le désir profond de ceux qui prônent la fin des "grands ensembles". Je me souviens tout particulièrement de l'émotion de familles qui voyaient partir en poussière leurs anciens immeubles. Les tours tombées, certains se précipitaient au milieu des gravas pour tenter d'y repérer les traces de leur ancienne vie: un morceau de tapisserie ou un bout de surface peinte... Au long des années, des efforts ont été faits pour accompagner ces destructions. Ainsi, quand le "quartier de la Démocratie" (!) aux Minguettes a été pulvérisé après plus de dix ans de murage des tours, tout un travail de deuil avait été préparé avec une association de promotion de la culture urbaine. Les jeunes et les enfants qui avaient pu vivre dans ce quartier ou aux environs avaient été invités à réaliser des dessins ou des fresques, et plusieurs groupes de danse se produisirent pour faire de la "mise à mort" des tours un spectacle festif et non point un évènement traumatisant.

Cet accompagnement des destructions d'immeubles s'avère essentiel. Il faut, en effet, que les gens se sentent respectés dans ce qui a été leur passé, et on doit veiller à ne pas effacer brutalement toute trace de celui-ci. Il y a,

également, tout un effort d'information et de pédagogie à accomplir. Si des immeubles construits il y a trente ans sont aujourd'hui promis à la démolition, ce n'est pas la faute de ceux qui les ont occupés, mais parce qu'une très grande partie de ce qui a été bâti dans les années soixante-dix l'a été non pour des siècles mais pour deux ou trois décennies... Les architectes et urbanistes de cette période ne prétendaient pas construire des cathédrales et se vivaient davantage comme des bâtisseurs de l'urgence et du provisoire.

Il n'y a point de ville qui ne soit vivante sans que s'y produisent à la fois des constructions et des destructions. Faire vivre une ville, ce n'est pas additionner les constructions siècle après siècle sans jamais en supprimer. Mais ce qui est fondamental néanmoins, c'est que subsistent, au fil des ans et des siècles, des traces du passé. Pour se sentir bien "à leur place" dans le présent, les hommes, en banlieue comme ailleurs, ont besoin de savoir qu'ils s'inscrivent dans une longue chaîne humaine. Et même "mal foutus", les grands ensembles des années 1970 font partie du patrimoine de notre pays. ■



Les enfants et leurs cabanes

Lorsque Diogène décide de renoncer à une vie facile, il s'installe dans un tonneau pour s'y livrer à la méditation.

Eric LEMONNIER
Pédopsychiatre-Brest

Le Grand Alexandre, intrigué, vient le trouver et lui demander ce qu'il souhaite. « Ote-toi juste de mon soleil » lui répond Diogène ce que certains interprètent par « cesse de me faire de l'ombre ». L'ermite s'installe, lui aussi, dans une cabane. Plus près de nous, certains de nos contemporains, repoussés par l'âpreté de la vie, tentent de survivre dans les bois, là encore dans des cabanes. La cabane est ainsi un lieu protecteur dans lequel s'installe des adultes ayant renoncé à tout ou que la vie renonce à aider¹. Chez l'enfant, il en va tout autrement, la cabane est le lieu où tout est possible. Enfant, je n'ai pas encore la maîtrise du monde, si bien que je construis un lieu où par la grâce du jeu et de l'imaginaire tout devient possible. C'est le contraire du renoncement. Qu'un adulte vienne à en franchir le seuil sans y avoir été invité, et le charme serompt.

¹ Eric Lemonnier fait référence aux S.D.F des grandes villes qui squattent bois et forêts avoisinants en construisant des cabanes. Peut-on considérer les cartons où habitent les S.D.F comme des cabanes ?

² NDLR : Margaret Mead (1901-1978) anthropologue américaine qui a étudié les problèmes de l'adolescence et les changements culturels.

Si l'on observe la construction d'une cabane, c'est bien souvent le toit qui prend le plus d'importance. Il faut qu'il protège de la pluie, certains peuvent y voir l'instance protectrice, sorte de surmoi. Bien sûr, la cabane doit également isoler du monde adulte. Cependant, l'essentiel de la cabane se joue à l'intérieur.

La cabane participe ainsi à la prise d'autonomie des enfants. Ils y érigent des règles, des relations sociales qui sont largement inspirées de celles des adultes, mais dans un « comme si » qui n'est pas un « tout comme ». Si nous les observons attentivement, il apparaît que bien souvent ces règles sociales sont plus âpres que celles édictées par le monde adulte, c'est que la trahison est inacceptable, dès lors point n'est besoin qu'une règle soit trop souple.

Un autre aspect de la cabane, c'est la temporalité. Une cabane bâtie sur le lieu des vacances se retrouve année après année, elle accompagne la maturation et offre une perspective temporelle longue.

Parce qu'elle appartient à l'enfant, elle lui permet d'intégrer le long temps.

Si le jeu commence par l'établissement de règles, l'imaginaire l'accompagne, le nourrit, permettant une émancipation. Une des évolutions du monde post-moderne actuel, est une atteinte des capacités imaginaires de nos enfants. Bien souvent on ne leur suggère plus guère les choses, on les leur montre. Si bien que, le « comme si » se rapproche du « tout comme ». Dans nos banlieues, les caves sont devenues des cabanes modernes et la vie qui s'y déroule est bien proche de celle des adultes. Dealers, petits chefs, délinquance, tournantes font régulièrement la une des journaux.

Observons bien que dans ces sortes de cabanes des adultes peuvent être tolérés, soit qu'ils manipulent les enfants et adolescents qui s'y réfugient, soit que, perdus eux-mêmes, ils adoptent leurs comportements, parfois même soumis à ces adolescents. Ces cabanes émancipent là encore l'enfant ou l'adolescent, mais cette émancipation ne se fait plus vers un monde enfantin mais vers un monde d'adulte.

En psychologie du développement, le dessin d'une maison est largement utilisé. Spontanément, lorsque l'enfant dessine, il choisit volontiers de représenter une maison. Nous avons tous en mémoire l'anecdote, sublime d'intuition, où après avoir vu le dessin d'une maison sur lequel le chemin qui menait à la maison était décalé par rapport à la porte, Françoise Dolto a proposé l'hypothèse que ce garçon avait une atteinte urinaire. L'examen clinique a par la suite révélé une atrésie de l'urètre. Ceci pour souligner que si beaucoup de psychologues considèrent que le dessin de la maison reflète l'adaptation sociale de l'enfant, il faut toujours se référer au contexte dans lequel le dessin a été proposé. Pour appréhender au mieux cette adaptation sociale, il faudra, à propos du dessin, discuter avec l'enfant de manière à bien saisir les différentes facettes de cette adaptation. La maison contient, autant par ce qu'elle



cache, ce qui se passe en son sein, que par ce qu'elle montre. A traits grossiers, nous pouvons souligner que jusque vers l'âge de 6 ans, la maison est comme un visage avec deux fenêtres - yeux, une porte - bouche et un toit - cheveux, plus tard la maison se charge des représentations sociales. Il est, je crois, inutile de rappeler que pour être interprété, un dessin d'enfant doit être discuté avec son auteur.

Pour conclure, je voudrais souligner que si cabanes et dessins nous ramènent à un monde où les valeurs éducatives étaient classiques, les modifications actuelles de la parentalité entraînent de profonds remaniements de la relation des enfants au monde. Le surmoi et les mécanismes psychiques sont moins volontiers travaillés par l'imaginaire qui de plus en plus fait défaut. Le monde de l'enfance et celui des adultes s'interpénètrent plus qu'ils ne l'ont jamais fait, serait-ce l'aube de la société post-figurative décrite par Margaret Mead² ? ■

De l'abri à « l'habiter »

« Ici, pour moi, c'est déjà un toit » me disait une personne dans le cadre d'un entretien.

Karine LANTHEMANN

Assistante Sociale
Service de psychiatrie
adulte du Dr Galea
CH le Vinatier-Bron

Ces propos nous renvoient à la base même de la construction, pourquoi bâtissons-nous des logements ? L'habitat est ici vu au travers de sa signification première : celle de l'abri. C'est un abri face à la nature donc une protection contre ses forces sauvages (le froid, le chaud, le vent...). Le trait originel de l'habitation est la protection, la préservation. Ceci se traduit par la possibilité de dormir, de manger et de se protéger contre les intempéries et les dangers divers...

L'abri est une des significations de l'habitat, mais habiter ce n'est pas uniquement s'abriter. En effet, l'homme n'est pas soumis qu'à des besoins primaires. L'homme ne fait pas que se loger, habiter est un des traits fondamentaux de l'être humain. Il n'y a que l'homme qui habite, qui ne fait pas que s'abriter. Etre humain, c'est être sur terre en tant que mortel, c'est donc habiter son corps et habiter l'espace.

« Partout on parle, et avec raison, de la crise du logement. On ne parle pas seulement, on met la main à la tâche. On tente de remédier à la crise en créant de nouveaux logements, en encourageant la construction d'habitations, en organisant l'ensemble de la construction. Si dur et si pénible que soit le manque d'habitations, si sérieux qu'il soit comme entrave et comme menace, la véritable crise de l'habitation ne consiste pas dans le manque de logement. La vraie crise de l'habitation, d'ailleurs remonte dans le passé plus haut que les guerres mondiales et que les destructions, plus haut que l'accroissement de la population terrestre et que la situation de l'ouvrier d'industrie. La véritable crise de l'habitation réside en ceci que les mortels en sont toujours à chercher l'être de l'habitation et qu'il leur faut d'abord apprendre à habiter ¹ ».

L'être humain est amené à habiter des espaces souvent dessinés et construits par d'autres. Ainsi, l'habitant et l'habitat doivent s'adapter l'un à l'autre. Nous pouvons alors parler du processus d'investissement de l'habitat, c'est à dire qu'un endroit banal va devenir un lieu de vie personnalisé, un « chez-soi ».

C'est par une phrase souvent entendue et qui, dans sa simplicité, nous donne accès à ces principes : « je rentre chez moi ». Que définit le sens du « chez-moi » en français ? C'est à la fois le lieu où l'homme est né, ou parfois le lieu qu'il a adopté. Cela renvoie à son espace habité qui est du côté de l'indéfinissable, il n'est pas réellement représentable : le chez-moi dit bien quelque chose de l'ordre du sujet et de l'intériorité. Il est du côté du lien, des relations et du symbolique.

La notion d'habiter, « d'avoir un chez-soi » traduirait donc la manière d'investir un cadre. Ces notions pourraient alors se définir de la façon suivante : **découper dans le monde commun un espace clos, séparé, et l'investir de façon personnalisée.**

Mais qu'en est-il de la demande d'habiter, question à laquelle sont souvent soumis les travailleurs sociaux.

Nous parlerons ici de l'intentionnalité² d'habiter. L'intentionnalité est la caractéristique qu'a l'esprit de tendre vers des objets.

« Dans l'habiter, [...] l'homme trouve un lieu hors de soi et avec soi où il se constitue. Par l'intentionnalité mise en acte : l'homme habite et est habité par son habiter. Cette dialectique fait que l'habitation de l'homme n'est pas un objet que le sujet viendrait occuper comme un liquide occupe un espace dans un pot. L'habiter suppose ce mouvement qui est à la fois fait que l'homme est actif parce qu'il peut aussi recueillir ce qui lui est donné ³ ».

Les personnes en grande souffrance psychique sont souvent en

difficulté avec ces investissements : tant celui d'habiter que son intentionnalité même. Elles manifestent en effet des troubles de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs propres intentions. C'est pourquoi les équipes de soins, les travailleurs sociaux en lien avec les familles ne cessent de stimuler ces personnes et d'essayer d'imaginer avec elles différents projets.

Puis, lorsqu'elles accèdent à un logement, certaines de ces personnes sont confrontées à des difficultés dans la gestion quotidienne de ce logement : entretien, rangement...

Le lieu de vie est alors l'expression matérialisée du monde intérieur de celui qui l'habite.

En effet, l'intérieur, celui que nous habitons, reflète notre intérieur intime, en ce sens nous pouvons parler d'espace miroir.

Les personnes souffrantes psychologiquement peuvent être en difficulté dans l'investissement de l'habitat.

En effet, le logement, dans le processus d'habiter, peut devenir un prolongement du corps.

Les limites du schéma corporel, lorsque l'on est « chez-soi » ne seraient pas alors que les limites du corps, mais se confondraient avec les limites spatiales du logement.

Nous pouvons donc émettre une analogie entre la maison et le corps telle que l'ont développée certains auteurs⁴. Ainsi l'entrée de la maison, permettant les mouvements intérieur/extérieur serait le lieu de respiration de la maison. La peau (c'est à dire les limites matérielles de la maison) se définit par des murs dans lesquels différentes voies d'accès (portes, fenêtres) rappellent les fonctions du Moi-Peau⁵.

Ainsi l'accès à « l'habiter » n'est pas un accès uniquement matériel. Il est aussi d'un ordre psychique et symbolique et nécessite donc certes un accompagnement de type administratif et matériel, mais aussi un réel accompagnement social et psychique. ■

BIBLIOGRAPHIE :

¹ Heidegger (Martin) - *Essai et conférences* - Paris Ed Gallimard, 1958 p. 193

² B. Salignon *Qu'est-ce qu'habiter ?* Nice CSTB, Z'Ed. 1991, p.32 (intentionnalité : notion utilisée en phénoménologie : Husserl)

³ B. Salignon p.34.

⁴ Castellan (Yvonne) - « L'homme et sa maison » - *Journal des Psychologues* Octobre 1988, n°61. pp.28-29

⁵ Anzieu (Didier) - *Le moi-peau* - Paris : Ed. Bordas, 1985. pp.97-108



Habiter, pour le schizophrène

L'homme habite le langage,
c'est là son monde,
son habitat.

Patrick CONFALONIERE
Psychiatre des hôpitaux
CH le Vinatier-Bron



Exilé de la nature par le symbolique qui le détermine, y compris en tant que corps, il ne suffit pas qu'il naisse dans ce monde, encore faut-il qu'il s'y loge.

L'habitat n'est pas encore l'habitation. Pour trouver asile dans cet univers de langage qui l'humanise, il lui faut le secours d'un Discours, selon Lacan, soit ce qui fonde le lien social.

Pour le préhistorien Leroi-Gourhan, la sépulture est l'indice le plus sûr de l'apparition de l'humain : la dernière demeure indique ce que fut la première.

Par la marque symbolique, fût-ce celle d'une pierre, l'homme signe sa présence au monde, au-delà de son organisme d'être vivant. Son entrée dans ce monde s'accompagne de ce rapport nécessaire à la mort, comme Freud, le premier, l'a formulé avec la pulsion de mort, concept incompréhensible sans cette référence à l'efficacité symbolique. Eros et Thanatos ne sont que les deux faces inséparables de la pulsion, propre à l'être humain, et pour cela différente de l'instinct.

Le Bushman du Kalahari ne procède pas autrement. Il ne construit que rarement des abris couverts, au cours de ses déplacements. Il se contente de planter quelques bâtonnets, qui délimitent son home, d'y placer ses pauvres objets, symboliques de son foyer, pour pouvoir y dormir.

Ces trop brèves références n'ont pour but que d'indiquer la valeur qu'il faut accorder, selon nous, à l'acte d'habiter. Loin d'être le résultat d'un instinct de protection, face à une nature réputée toujours hostile, se loger est à prendre comme un pur acte de civilisation.

L'anthropologie ne s'y trompe pas, qui voit dans la maison, un objet de lecture symbolique, rendant compte au mieux des représentations que la société se fait d'elle-même.

Loger dans son monde est aussi ce qui détermine le Sujet, y

compris dans sa particularité.

Non seulement il y trouve son identité de mortel, soit son état civil, mais c'est par-là qu'advient son être de désir. Ses objets s'y constituent au-delà de ses besoins d'être vivant. Ce monde déjà là, il est appelé à l'édifier sans cesse, afin que s'y opère l'échange dialectique de ses objets par où se civilisent ses pulsions.

La famille, quelles qu'en soient les formes historiques et culturelles, est le lieu privilégié de cette activité. Il est commun, dans notre langue, de l'intituler, métonymiquement, foyer, point de ralliement de l'agrégat familial. Ce terme symbolise alors à la fois le rassemblement humain minimum, nécessaire au développement d'un sujet, et l'édifice, élémentaire ou urbanisé, où s'abrite la flamme de la vie humaine et de sa reproduction.

Sous cet angle, tout habitat, fut-ce le plus humble, est une œuvre qui abrite l'essence même du fait humain. Chacun y puise de quoi se constituer et perdurer.

Le schizophrène, qui certes habite le langage, se spécifie, nous dit Lacan*, « d'y être pris sans le secours d'aucun Discours établi ». De ce fait, il se trouve hors lien social.

Son corps s'en trouve affecté d'une façon toute particulière à la différence du commun, dont l'organisme est lui aussi affecté par le langage.

Pour le sujet normal, normé, cela lui donne un corps, imparfaitement, mais suffisamment ordonné, dès lors qu'il trouve à se loger dans le Discours, pour inscrire sa place dans l'univers de ses semblables.

Le schizophrène, lui qui y échoue, ne sait plus ni où loger ce corps ni où loger ses objets. Hors lien social, il erre dans un monde qui l'habite plus qu'il n'y habite. Son rapport à autrui comme à lui-même s'en trouve profondément troublé.

La famille où il s'est constitué, devient parfois un lieu invivable. D'autres fois, il ne peut, à l'inverse, ou simultanément, s'en détacher, pour s'élancer à son tour

dans l'édification de son monde.

Troublé de ne pouvoir trouver sa place dans l'ordre public, il lui arrive parfois de le troubler en retour. Cela peut le conduire, alors, même contre son gré, à trouver asile en un lieu prêt à l'accueillir au nom de son mal-être au monde, défini comme maladie. L'histoire nous apprend qu'avant même que la science pharmaceutique ait pu offrir les moyens d'un allègement de ses tourments, un tel sujet pouvait trouver dans ce refuge un certain apaisement. L'internement, assignation à un discours, certes étranger au sujet, a valeur thérapeutique. Le sujet peut y trouver, d'artifice, domicile. Ceci reste vrai aujourd'hui. L'évolution de la science en modifie les données, le cas fait, de la folie, par la société, aussi, souvent dans un sens favorable.

Le risque existe cependant d'en perdre la valeur.

Les formes modernes de l'hospitalisation de longue durée, nécessaire pour certains de ces sujets, sous l'étiquette générique d'hébergement thérapeutique, tente de pallier à ce risque.

Il ne s'agit pas, dès lors, pour ces sujets, de proposer un mode de réinsertion sociale qui vaudrait comme rééducation. Ladite désinsertion n'est pas handicap, secondaire à une maladie, sur le modèle du déficit physique. Elle est la maladie elle-même.

La manœuvre thérapeutique que peut permettre une telle hospitalisation, souvent collective et au cœur de la cité, pourra favoriser, pour chacun, une dynamique propre d'inventions personnelles pour suppléer ce manque dans le savoir-vivre le monde.

Il est nécessaire cependant d'admettre, pour s'y engager, que cette thérapeutique-là, au même titre que certaines thérapeutiques pharmacologiques souvent associées, devra être proposée, sous des formes toujours aménagées, pour une durée indéterminée.

L'homme vit dans son monde. Le schizophrène témoigne de ce que ce monde est toujours à constituer.

C'est là qu'il nous enseigne. ■

BIBLIOGRAPHIE :

* Jacques Lacan-Autres Ecrits
(L'Etourdit) Paris, Ed Seuil,
p.474

Santé mentale et citoyenneté ? le logement comme objet transversal

Béatrice DERIES

*Doctorante en sociologie
(CRESAL-Université
Lyon 2)*

*Formatrice dans une école
de travail social (EIAS-
Rockefeller, Lyon)*

BIBLIOGRAPHIE :

¹ *Sous le même habit juridico-administratif de la résidence sociale ont été réalisés, d'un côté un immeuble banalisé de trois étages comprenant 12 logements individuels de petite taille gérés par un office HLM ; de l'autre, une « pension de famille » proposant une formule semi-collective à 18 personnes réparties en 13 logements situés dans un habitat pavillonnaire géré par une régie privée à caractère social.*

² F. Bourgeois, A. Cornud, B. Deries, "L'insertion par le logement des malades mentaux : nouvelles filières, nouveaux produits, nouveaux acteurs", déc. 1998.

³ Cf. Cl. Barazer et C. Ehrenberg, "La folie perdue de vue", *Esprit*, octobre 1994.

Socialiser la maladie mentale

Les relations entre logement et psychiatrie ou habitat et santé mentale, sont à référer en premier lieu au mouvement de désinstitutionnalisation qui s'engage avec la sectorisation psychiatrique et le transfert de la fonction sociale de l'hôpital vers d'autres institutions. Ce mouvement met en jeu de nouveaux espaces d'intervention et pose le problème complexe de la place des malades mentaux dans la cité. Initialement, le besoin de transversalité est soutenu par la nécessité de socialiser la maladie mentale en ouvrant aux spécialistes qui l'ont en charge les différentes scènes sociales, en l'occurrence celles de l'habitat. Il s'agit en quelque sorte de déverrouiller le logement, sourd jusqu'alors, aux demandes des personnes souffrant de troubles psychiques graves.

Pour que leur besoin de logement devienne une demande sociale légitime, il s'agit pour les acteurs de santé mentale de faire reconnaître l'indicible et le non audible de la maladie psychique dans des espaces ouverts multipartenaires. Et d'engager un travail sur les représentations sociales, lequel d'ailleurs consiste bien autant à défaire les amalgames entre les diverses manifestations de souffrance qui se donnent à voir dans l'espace social du logement.

La mixité comme proposition d'approche transversale

Une deuxième étape pourrait se définir, à partir du milieu des années 90, comme une montée en généralité du thème de la souffrance psychique dans la sphère du logement, en même temps que se redessinent les frontières entre ce qui traditionnellement relevait du droit commun et ce qui était renvoyé au traitement spécialisé, entre les pratiques d'insertion sociale et la prise en charge de la maladie mentale et du handicap.

En 1994, un appel d'offres de la Direction de l'Habitat et de la Construction incite à explorer de nouvelles formules de logement intermédiaires pour des personnes en difficultés d'insertion. Sur l'agglomération lyonnaise, deux propositions sont présentées, qui visent un public identifié comme en grande difficulté psychique et en relation avec une structure de soin psychiatrique. Les hypothèses de travail fondatrices de ces deux projets franchissent cependant un pas de plus en ajoutant, à la nécessaire coopération inter institutionnelle, un principe de mixage des publics dans la conception même des produits logements. Si les patients psychiatriques en deviennent bénéficiaires en raison de leur problème de santé, la réponse à leurs besoins en logement se trouvera intégrée dans une proposition qui ne leur sera plus exclusivement réservée, mais qui est pensée pour des personnes en difficulté d'insertion sociale dans un sens qui se veut plus générique. Une caractéristique commune aux deux dispositifs de logement envisagés est de s'adresser, par un système de réservations et de filières d'accès différenciées, à ces deux catégories de bénéficiaires : les uns suivis sur le plan médical ou social par un professionnel de santé mentale; les autres en difficultés dites d'insertion sociale, acheminés par les dispositifs RMI ou d'Insertion des Jeunes. Cet argument de la « mixité », des publics autant que celle des acteurs institutionnels, est central tant dans le discours de promotion des deux projets que dans ce qui présidera à leur sélection par le commanditaire.

Les « résidences sociales »¹ auxquelles aboutissent les deux projets vont constituer les terrains d'une recherche² conduite dans le cadre d'un appel d'offre du ministère de l'équipement. Il s'agit alors d'étudier cette proposition de mixité telle que définie dans ces espaces résidentiels et d'en com-

prendre les enjeux et les mécanismes. La notion porte en elle l'idée de transversalité, mise en scène sous une forme certes un peu extrême, mais qui pourrait bien être le reflet des questions du commun auxquelles sont confrontés au quotidien non seulement les professionnels intervenant dans les deux espaces sociaux étudiés mais, de manière plus générale, les intervenants de tous bords qui ont à résoudre plus ou moins ensemble les problèmes de cohabitation et de vivre ensemble. Car l'orientation donnée aux deux structures ne caractérise pas seulement une offre de logement social située au croisement de deux secteurs - habitat et psychiatrie -. Elle pourrait rendre compte de ce qui de manière plus générale constitue « le brouillage des frontières et l'indistinction opérés entre les différentes mesures d'assistance et d'aide à la réhabilitation, mouvement par lequel la folie tendrait à être incluse dans toutes les formes d'inadaptation »³.

De la mixité résidentielle à la mixité thématique : le débat entre souffrance et insertion

L'engagement initial des différents protagonistes était fondé sur une diversité de constructions du problème logement, variant au gré des légitimités et des missions : les uns travaillent cette question comme un volet de « l'insertion », les autres l'abordent par l'entrée de la souffrance et des difficultés psychiques. C'est pourtant une véritable négociation entre ces perspectives qui s'engage dès la phase d'élaboration des projets, puis dans la constitution des instances pluri-partenariales de suivi des lieux de vie ; une mise en discussion qui, par la suite, dans la gestion des incidents qui ponctueront la vie des résidences, pourra prendre l'allure d'un rapport de force entre deux grandes thématiques, l'insertion et la souffrance.

Santé mentale et citoyenneté ? le logement comme objet transversal (suite)

france. Soit deux façons de donner sens aux situations de logement et d'habiter.

Le suivi du fonctionnement des deux résidences révélera, à la phase de mise en route et de calage des projets, une certaine propension de la thématique de la souffrance psychique à "prendre le dessus" dans l'approche des candidatures et des problèmes de cohabitation. La question du lien et des liens se trouve en effet au cœur de l'expérience de leurs habitants, quelle que soit leur provenance, conduisant pour les différentes institutions à une reproblématisation commune de l'intervention sociale. Sur ce point, les professionnels de santé mentale sembleraient avoir pris une "longueur d'avance" ayant, des années durant, capitalisé des savoir-faire qu'ils ont aujourd'hui l'opportunité de déplacer dans la sphère commune du logement. Restent quelques interrogations, concernant les habitants de ces résidences sociales, sur les effets identitaires d'un énoncé commun de la question du logement.

La contribution historique apportée par Robert Castel à la connaissance du champ psychiatrique permet de comprendre partiellement les limites de la transversalisation d'un objet comme celui du logement : un tel mouvement irait à l'encontre d'une orientation fondamentale de la psychia-

trie, laquelle a consisté à construire et à défendre sa spécificité pour sortir de son ghetto et s'intégrer dans la communauté. Cette psychiatrie élargie et assouplie entendrait conserver le leadership, dans la maîtrise des dimensions non médicales d'une approche communautaire, et rester le chef d'orchestre des interventions en direction du contexte social⁴. Se verrait ainsi mise en cause toute idée de métissage⁵ des approches, aux frontières entre psychiatrie, social et logement.

Retour sur les politiques publiques : subjectivité et souffrance psychique

Les questions amenées localement par deux montages inédits trouvent un certain écho dans les débats de fond qui accompagnent l'évolution du secteur du logement. Les dispositifs du « logement très social », parmi lesquels les résidences sociales, se construisent en effet à partir de l'exportation des technologies sociales et thérapeutiques, hors du secteur du handicap et de l'inadaptation vers le secteur du logement⁶. Les quelques transferts sémantiques que nous évoquons donnent à voir ce mouvement d'exportation, même s'ils sont toujours et encore, pour les responsables des lieux observés, des sujets de débat. Ils cristallisent la confrontation des logiques d'action et le rap-

port de force thématique : doit-on désigner et présenter les procédures comme des procédures d'*admission* (des patients) ou d'*attribution* (de logements). La finalité de l'action est-elle le *droit* au logement ou bien le mieux aller, vis - à - vis duquel le *devoir* au logement représenterait un moyen ?

L'hypothèse d'une « *subjectivisation* » des conditions d'accès au logement vient éclairer ces quelques premières observations locales : avec la loi Besson, le rapprochement des politiques sectorielles s'accompagne de la disparition du caractère universel et automatique de l'accès. Il y a affirmation d'un droit universel au logement, mais paradoxalement, pour le mettre en œuvre, on applique un système qui est de l'ordre de l'assistance, basé sur l'individualisation des situations⁷.

Prenons le risque, alors, de faire le lien entre le succès d'une thématique de la souffrance psychique et ce processus de subjectivisation par lequel les politiques d'action sociale, ici du logement, se redéfinissent, non plus en référence à l'accès à des droits et à des statuts sociaux, mais par la mise en avant des subjectivités et des intimités dans les espaces sociaux. ■

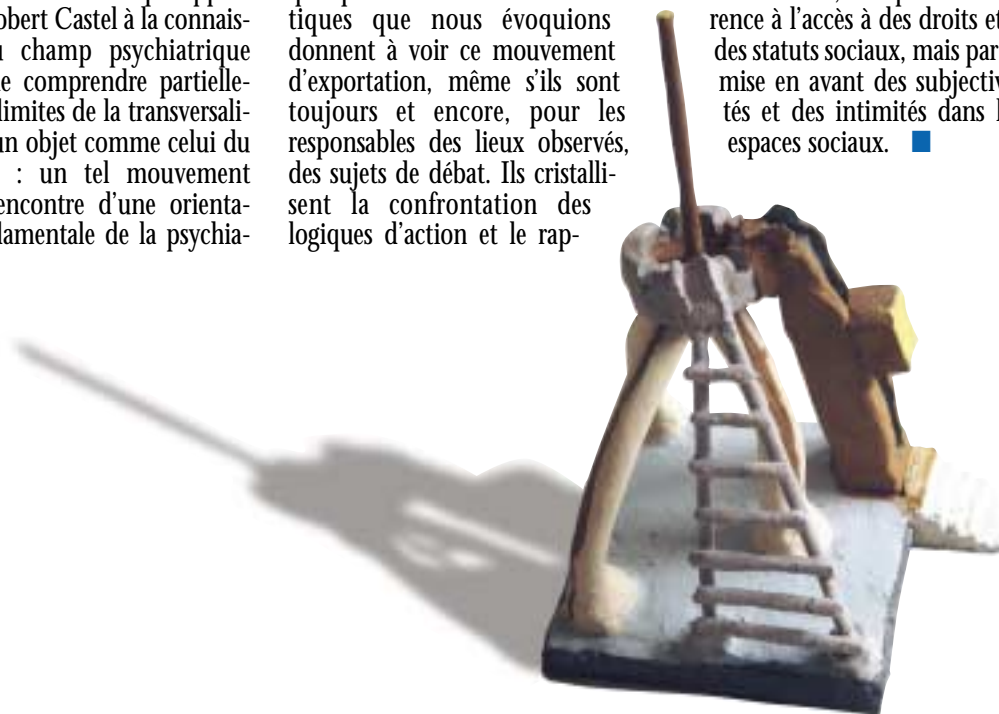
BIBLIOGRAPHIE :

⁴ R. Castel, "La spécificité de la psychiatrie face aux nouvelles formes d'intervention sociale", in *Regards sur la folie*, ouvrage coordonné par B. Doray et J. M. Rennes, L'Harmattan, 1993.

⁵ Au sens de Fr. Laplantine et A. Nouss (*Le métissage*, Flammarion, collection *Dominos*, 1997) : le métissage n'est ni la fusion ni la cohésion mais la confrontation des dialogues.

⁶ Cf. *Les travaux* d'E. Maurel, sociologue, Grefoss (Grenoble), sur l'évolution des politiques publiques du logement et ses rapports avec les mutations du travail social. cf. R. Ballain, M. C. Jaillet, "Le logement des démunis : quel accompagnement social?", *Esprit*, mars avril 1998.

⁷ Conclusion importante des travaux de R. Ballain et E. Maurel sur l'évolution des politiques du logement.



Do Mi Si La Do Ré

Lorsqu'à force de labeur et de sacrifices, Monsieur Beauf, inclus ordinaire, acquiert enfin le pavillon de ses rêves pour y demeurer définitivement, c'est tout naturellement qu'il le baptise Do mi si la do ré s'il a quelques rudiments de solfège et pense avoir de l'esprit.

On s'imaginerait volontiers qu'un S.D.F devrait être nanti d'une solide dose d'humour (noir) pour gribouiller les mêmes notes sur les cartons qui lui permettent de sommeiller sur le trottoir. Pourtant, l'expérience prouve que les S.D.F ont du mal à quitter la rue lorsque leur séjour y a été prolongé. Au bout d'un certain

temps, elle est devenue pour lui un domicile stable avec son sol en dur sur lequel il lui est relativement loisible de bâtir sa cabane de cartons. Pourquoi n'y soupirerait-il pas comme Monsieur Beauf dans son pavillon : « on est nulle part si bien que chez soi » ?

Le S.D.F chevronné qui a dû s'installer hors les murs des maisons meurt jeune à s'entêter à demeurer dans la rue comme le prouve la notable réduction de son espérance de vie. Et c'est logique. Non seulement il n'a pas les moyens de s'occuper de sa santé, mais en plus il ne doit surtout pas s'en préoccuper. Trop pauvre pour manger à sa faim, trop abîmé pour séduire, c'est une

nécessité pour lui de négliger son corps afin de ne pas tenir compte de ses besoins, de ne pas ressentir ses souffrances, d'étouffer ses désirs, de pouvoir supporter les intempéries et l'indifférence des inclus. Maltraité social, il est contraint de répondre à la maltraitance dont il est l'objet en se maltraitant lui-même. Pour lui qui n'a rien et bien peu à attendre des autres,

c'est une question de vie ou de mort que de tuer la bête.

Faute de pouvoir ménager son corps qui l'embarrasse avec ses besoins et ses désirs et faute de vouloir le détruire car il ne peut s'en passer pour vivre et qu'il ne désire pas se suicider, il le traite par le mépris et ne prend plus soin de lui. Pour survivre, il reste dans sa crasse (c'est d'autant plus facile qu'il n'a pas de douche chez lui), marche et boit pour ne pas penser, ne pas ressentir et ne pas rêver jusqu'au jour où, dénutri et fin saoul d'alcool et de fatigue, il s'écroulera dans sa chère rue, paré pour l'hypoglycémie et l'hypothermie qui le conduiront à son ultime domicile : le caveau à décomposition rapide des indigents. Il avait dû jouer au trompe-

la-mort pour assumer sa mort sociale. Mais la mort, la vraie, ne se laisse pas tromper.

Parler de masochisme à propos de sa conduite serait pour le coup un brin pervers car le dangereux déni qu'il y ait des limites dans les libertés à prendre avec son corps est paradoxalement une question de survie pour le S.D.F, même s'il trouve quelque peu d'écho dans ses fantasmes (c'est d'ailleurs cet écho dans sa psyché qui lui permet de supporter la situation lamentable dans laquelle il se trouve et paraît parfois se complaire, plutôt que de se suicider).

Les inclus, ces hypocondriaques assez préoccupés de leur santé pour ne pas hésiter à sacrifier les exclus à leur confort, sont choqués lorsqu'ils réalisent qu'un S.D.F se néglige sans prudence et sans pudeur et qu'il s'accroche à son bitume. Ils pensent logiquement qu'il est foutu s'il ne fait pas davantage attention à lui. Mais lui pense tout aussi logiquement que s'il fait davantage attention à lui, il est foutu. Les deux ont raison dans leurs logiques respectives. Elles ne pourront s'accorder que lorsque les inclus auront moins besoin des exclus pour leur confort.

Si le S.D.F ne veut pas quitter la rue, ce n'est pas folie de sa part, même si c'est déraisonnable. C'est parce qu'il redoute que pour ceux qui s'agitent autour de lui l'urgence ne soit pas de lui offrir un logement digne, mais de l'expulser de la rue, afin qu'on ne le voit plus et que la ville soit propre. Alors il fait de la résistance et il en meurt. Par sa dégradation, son incurie et son refus qu'on prenne soin de lui, il défait quiconque de lui venir en aide. Imaginairement tout puissant par le déni de sa vulnérabilité, il réduit les intervenants à l'impuissance. Son pied de nez à la mort est aussi un bras d'honneur à une société qui se soucie de lui seulement quand il est trop tard.

Alors : Do mi si la do ré, le trottoir ? Non, simple abattoir. ■

Jean MAISONDIEU
Psychiatre des Hôpitaux
CH de Poissy-Saint
Germain en Laye



temps, il devient définitif. Alors : Do mi si la do ré, le trottoir ?

C'est sans doute cela un des secrets de la grande exclusion et de notre échec patent à la faire cesser : un attachement mortifère à la rue. A force d'être sans logement, de rester à l'écart des échanges, de se protéger d'une société inhospitalière, le S.D.F finit par tenir à sa vie au grand air pollué des cités. Après tout, la rue appartient à tout le monde (s'il n'y a pas d'arrêt anti-mendicité). Pourquoi s'étonner de ce qu'il en vienne à l'adopter comme son chez-soi s'il n'a nulle part où aller ? S'il ne veut pas monter dans le camion du SAMU social, ce n'est pas parce qu'il a une « pathologie de la demande », c'est parce qu'il refuse d'être expulsé de son logement : la

« Contamination, dé-contamination psychique », manières d'habiter du sujet SDF

Valérie COLIN
Docteur en Psychologie
Clinique, Orsperre



Les personnes SDF nous montrent que l'habitat ne se résume pas au logement ordinaire car elles peuvent investir un coin de rue, un squat, voire même un appartement... Alors que veut dire habiter pour ces personnes ? Comment comprendre leur manière d'occuper un espace ?

A force de rencontres avec les personnes SDF dans leur lieu d'habitation, il est possible de repérer ce qui fait qu'elles s'installent ici ou ailleurs, qu'elles déménagent brusquement, qu'elles parviennent ou non à accéder à un logement. En fait, s'intéresser à la manière d'habiter tout espace d'hébergement est un indice pour comprendre les difficultés d'habiter son espace psychique.

Les trois exemples ci-dessous illustreront quelques unes des différentes manières d'habiter un espace en rapport avec la manière d'habiter son monde interne.

■ **Marie accède à un logement après plus de 20 ans de vie à la rue.** Elle s'y enferme rapidement, n'ouvrant pas à son éducateur, tout en continuant à déambuler dans les rues avec d'immenses sacs plastiques. L'éducateur, inquiet pour sa santé, après de nombreuses tentatives de contact - Marie avait plus de 80 ans et souffrait de malnutrition depuis longtemps - demande aux pompiers d'intervenir, ils la conduiront à l'hôpital. A l'occasion de cette pénétration dans l'appartement, on découvre le sol recouvert d'une couche d'un mètre de détritus dans des sacs plastiques contenant ses propres déchets et ceux qu'elle ramenait de la rue. Elle dormait dans un recoin d'1 m².

Que comprendre de cette situation ? Marie montre sa difficulté à trouver des procédures personnelles de décontamination de son espace privé. Son impossibilité à jeter les ordures et la confusion entre elle et les déchets signent le débordement de la fonction de régulation interne (des processus psychiques de transformation).

Sous l'effet du débordement des ordures qui envahissent son espace de vie et de sommeil dans l'appartement, Marie a besoin de l'intervention extérieure pour « faire le ménage ». D'ailleurs, elle ne souhaitera plus retourner dans cet appartement nettoyé, elle ne peut plus penser y être chez elle.

Marie illustre un procédé de contamination de l'espace de l'habitat par entassement des objets (ordures) sans tri possible, et dans une confusion entre elle et les objets. La seule manière de décontaminer pour elle est l'intervention extérieure (décontamination par vidage) et le déplacement, elle ne veut plus retourner dans l'appartement.

■ **Alphonse illustre quant à lui, une manière d'habiter l'espace de la rue transférable dans un logement.** Dans la rue, il est assez fixe, vit dans un parking depuis plus de 10 ans. Il entasse lui aussi différents objets, mais ils sont organisés et rangés. Il délimite un espace pour son corps (espace du sommeil) par des cartons dans lequel personne ne pénètre car gardés par des chiens. Sous la contrainte de la police, Alphonse est poussé à déménager. Une équipe éducative de rue lui propose un appartement. Pendant plusieurs mois, Alphonse hésite, mène la vie dure aux forces de l'ordre. Il commence cependant à trier ses affaires pour en conserver l'essentiel avant qu'elles ne soient évacuées. Non sans difficulté, Alphonse intègre le logement. Il réaménage alors les pièces de l'appartement : la cuisine est son lieu de vie, il dort sous l'évier avec ses chiens. La chambre reste inoccupée et le petit couloir qui sépare les deux pièces est le lieu de stockage des ordures, il fait office de sas de décontamination, comme si les ordures localisées ici protégeaient l'espace de vie-cuisine de l'envahissement. Avec Alphonse, on voit comment les procédures de tri qu'il avait dans la rue sont transposées dans l'appartement et le protègent de la confusion et de

la contamination des ordures, à l'encontre de Marie. Alphonse peut se maintenir durablement dans son logement acceptant l'aide régulière d'un éducateur pour maintenir décontaminé son espace de vie.

■ **L'impossibilité d'habiter un espace est illustré par Jacques qui se déplace dans la rue avec un sac à dos immense.** Il dort n'importe où, là où il se trouve avec son sac qu'il ne quitte jamais. Il est régulièrement trouvé, dormant comme une tortue, renversé sur le dos. Jacques transporte sa « maison » sur son dos et ne peut trouver de lieu de dépôt acceptable pour y déposer son espace intime. A l'occasion du vol de son sac à dos, Jacques est en état de panique, affolé par le rapt de son contenant-coquille. Il n'évoque pas le contenu volé, mais la perte irréparable du contenant. Que représentait donc ce sac pour lui ? Plus qu'un simple bagage, ce sac à dos semblait contenir toute une partie de son espace psychique, de son identité, de son lieu psychique transportable et jamais détaché de son corps. Arraché à lui, Jacques vit un véritable déchirement corporel et une hémorragie psychique (délire, agitation motrice ...).

Ainsi, ces exemples des formes d'habitat SDF figurent une des fonctions de l'errance en tant que substitut à des procédures de décontamination psychique. L'errance peut être envisagée comme une procédure en actes d'une tentative de décontamination du monde interne qui se met en scène dans l'espace public par le déplacement, la marche, le ramassage et le tri des objets. Repérer ces procédures de décontamination en actes ouvre un champ d'exploration psychodynamique des modalités de transformation psychique et donne des indicateurs pour l'accompagnement de ces personnes, notamment quant à l'offre d'hébergement et à son suivi. ■



Alternative à la prostitution par le droit au logement ou accès à l'intimité

Le cadre

Notre établissement est spécialisé dans l'accueil de personnes concernées par la prostitution.

Il a mis en place, en juillet 1999, une action innovante, sélectionnée par la FNARS et la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) pour son financement, qui permet à des femmes et à des hommes en situation d'exclusion d'avoir un logement personnel en sous-location (de droit commun) sans condition d'arrêt de leur activité prostitutionnelle.

Nous avons ainsi fait le pari que ces personnes pourraient envisager une insertion en qualité de citoyens à part entière.

La Loi du 29 juillet 98 nous permettait de promouvoir un accès au logement en amont des différents dispositifs de droit commun. Cette action complétait l'accueil des personnes en C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) arrêtant la prostitution dans une insertion plus « classique ».

Une assistante sociale très motivée a été chargée de la mise en place progressive du projet :

- Recherche de partenaires spécialisés dans le logement,
- Installation des logements avec du mobilier neuf et agréable,
- Accueil et suivi des sous-locataires,
- Contrats signés avec les sous-locataires incluant des rencontres et visites hebdomadaires. Une seule clause d'exclusion immédiate est mentionnée dans ces contrats, en accord avec le Procureur de la République : la prostitution dans ce logement est interdite.

Notre équipe de Prévention qui connaît bien les prostitué(e)s par le travail de rue est chargée de la sélection des candidat(e)s au logement tout en poursuivant un accompagnement social personnalisé.

Le projet de 12 logements a été atteint en 8 mois avec possibilité de « bail glissant » au nom des sous-locataires, après un à deux ans, avec conservation des meubles (financés par la Fondation de France, la Ville de Lyon et CAMIF Solidarité).

Le bilan, après deux ans

Sur 35 candidat(e)s à ce dispositif, 25 ont été logés, et 9 sont devenus autonomes.

50% des candidat(e)s ont cessé progressivement l'activité prostitutionnelle en élaborant un projet, et 25% se sont inscrits dans un parcours d'insertion par l'économique.

Une seule personne n'a pas tenu dans le dispositif.

L'action a été pérennisée grâce à la DDASS du Rhône, au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), à la Ville de Lyon, et au Fonds social Européen (FSE) qui ont cofinancé cette action.

Les réflexions

• Le logement espace de l'intime

Les femmes et les hommes volontaires dans ce dispositif étaient pour la plupart des sujets « déshabillés » de leur propre histoire. Ils n'avaient jamais eu de logement personnel (hôtel, squat, foyers, errance, hébergements divers chez des tiers, camionnettes ou studios de prostitution...).

Avoir enfin un logement a permis la découverte d'une intimité devenue possible. En investissant leur habitat, ces personnes ont investi un « chez-soi » avec les possibilités et les difficultés que ce terme implique.

Les personnes logées se sont responsabilisées grâce au « contrat » passé avec elles.

Elles ont découvert entre autre un espace qui accueille et favorise une « bonne » solitude devenue ressourcement de soi au lieu d'être le « repliement antécédent ».

• Le logement espace miroir

Lorsqu'une femme ou un homme accepte notre contrat, nous sommes très présents, surtout dans les premiers temps, afin que ce domicile devienne le sien. Nous l'aiderons à investir son logement qui va devenir un espace habité et le reflet de ce qu'elle est ou ce qu'elle aimerait être.

Une des premières choses importante placée dans ce logement, c'est un miroir.

• Le logement point d'ancrage

Les personnes arrivent au logement comme dans un port.

Elles étaient jusqu'ici ballottées à droite et à gauche, avec des problèmes multiples souvent graves, la violence de la rue, l'errance, le milieu prostitutionnel, la dureté de la solitude, le manque de revenus normaux. L'attache au port, c'est ce contrat passé avec le travailleur social devenu le garant du cap qui va être pris.

Mais cela ne se fait pas sans difficulté : combien de rendez-vous manqués, de démarches oubliées, de blocages devant les rigueurs administratives, de lettres non ouvertes, de peurs de s'engager et de faire un projet ?...

Le suivi social est donc indispensable et inscrit dans la durée. Un suivi chaleureux et professionnel, ni fusionnel, ni trop froid. Le travail d'équipe et l'analyse de la pratique sont alors nécessaires.

En conclusion, nous soutenons que ce projet est bien pertinent : l'accès à un logement de droit commun est un levier incontournable pour permettre à des femmes et à des hommes exclus d'avoir une place au sein de notre société.

Le « bail glissant » est un bon outil d'insertion car il favorise un accès au logement en deux temps et un investissement évolutif. ■

Jean Claude JOLLY
Directeur Amicale du
Nid Rhône - Lyon



La mixité sociale ou la résistance au même

Bernard DEVERT

Prêtre, fondateur du Mouvement Habitat et Humanisme depuis 1985 (association présente dans 32 villes de France).

Des machines à loger d'un côté, un habitat de l'autre, que de différences qui crient la détresse des uns et l'enfermement des autres. Dans ce contexte de séparation qui exprime la violence des logiques de puissance économique dont l'urbanisme n'est que la traduction, quelle approche possible d'un habitat créateur d'un « vivre ensemble ».

Trop de logements éloignent des lieux d'échanges des personnes en situation d'étrangeté par rapport au modèle culturel dominant, d'où un habitat déstructurant tant il focalise alors la détresse et l'exclusion.

Les très nombreuses lois sur l'acte de construire ont tenté de briser l'image d'un habitat dramatiquement homogène. Elles n'y sont pas parvenu car l'urbanisme porte les stigmates de la peur : celle de l'autre, miroir d'une crainte de soi-même.

Il ne s'agit naturellement pas d'une critique de ces textes qui, sur le plan éthique, marquent une avancée pour une ville à visage humain. Mais s'impose la création d'un chantier qualitatif portant la réalisation de programmes de mixité sociale tant on ne détruit pas la peur à partir de formules incantatoires mais bien d'une parole vérifiée.

Ce concept de mixité, chance d'un habitat autre, procède d'une recherche visant à minorer la montée de la violence, déjà bien installée dans les quartiers en situation de ghettoïsation. La mixité souligne cette attention à trouver une cohérence entre les liens et les lieux. Or, si notre culture admet ces liens jusqu'à mentionner dans la devise de la République le mot « fraternité », demeure en revanche un formidable écart en ce qui concerne les lieux où vivent les hommes. Avec conviction et passion, Habitat et Humanisme est un des acteurs de la mixité sociale. Une

de ses premières opérations fut celle de la réhabilitation de la Cour des Voraces, dont les murs témoignaient de la révolte des Canuts¹. Si, dit-on, l'histoire ne se répète jamais, il n'en reste pas moins qu'elle est cette mémoire de l'avenir, pour reprendre le mot d'André Malraux.

Il n'y a pas d'avancées sociales sans prendre le risque d'entendre le cri de la révolte, fut-il silencieux. [...]

L'idée de mixité ne saurait être identifiée à la politique des quotas, car pour reprendre l'expression du sociologue « le changement ne se décrète pas », mais nous pourrions ajouter qu'il ne se décide pas non plus au moyen d'une seule arithmétique. Parler de mixité, n'est-ce pas faire place à celui qui jusque là ne parvient pas à trouver de place : l'autre.

Mais qui est l'autre ? L'autre ne se définit pas à partir de ce que je crois mais bien à partir de ce que je découvre.

Dans son ouvrage « Fraternités* », Jacques Attali s'interrogeant sur cette question de l'autre, précise qu'il est « d'abord le faible, le démuné, le solitaire, l'étranger, celui qui est perdu. L'hospitalité est la première forme de la fraternité, très simplement définie comme le désir de l'hôte (celui qui reçoit) de recevoir l'hôte (celui qui est reçu). La confusion des mots renvoie d'ailleurs à l'équivalence des services rendus et reçus. « L'hôte » est bien à la fois « celui qui reçoit et celui qui est reçu ».

Notre culture a besoin de trouver le sens de l'autre et de l'hôte pour retrouver le sens de la confiance. Quelle ouverture !

C'est bien cette dynamique de la confiance que nous voulons promouvoir. Sans doute elle appelle une formidable volonté de changement pour que cette fraternité traverse nos réalités économiques, sociales et culturelles.

Dans la tradition judéo-chré-

tienne, la terre n'est pas mère patrie, mais terre promise ; transposer cette réalité spirituelle dans l'habitat c'est travailler autrement à une ville offrant l'hospitalité à tous et à tout l'homme.

Au fond, c'est entendre la parole du Livre, fondement de notre civilisation : « quitte ton pays », en se rappelant que quitter, ce n'est pas nécessairement partir mais accueillir ou encore entrer dans une nouvelle relation avec l'autre.

Or, l'accueil de celui qui est autre n'est possible que là où s'inscrit un déplacement intérieur, conduisant à une recherche éthique et spirituelle. Comment accueillir l'autre si je n'accepte pas ce qui est autre en moi-même ? Cette perspective ne se fait pas non plus sans l'acceptation de nos blessures qui sont autant de brèches créant les conditions d'ouverture à l'autre.

Un des obstacles de cette mixité annoncée mais trop souvent refusée, est que notre société est construite sur la puissance réelle ou supposée qui est une autre manifestation de la peur de la fragilité qui est pourtant la voie royale de la découverte de ce qui est constitutif de l'être.

Il nous faudrait ici entendre comme en écho le poème de Lao Tseu : « Le dur et le rigide sont compagnons de la mort, le fragile est compagnon de la vie ».

Or le contraire du fragile, ce n'est pas la puissance mais le banal.

Une des conditions de réussite de la mixité, c'est ce regard sur l'homme qui conduit à refuser la résignation et s'opposer aux cyniques qui tendent à le banaliser. Refus du mystère.

Qui d'entre nous n'a pas fait cette expérience intérieure de la grandeur de l'être, jusqu'à s'écrier « attention, c'est fragile ». Expression d'une reconnaissance jusqu'à donner naissance à une autre présence à soi-même et aux autres. ■

¹ NDLR : en nov-déc 1831, insurrection des tisseurs de soie de Lyon afin de faire respecter le tarif minimal qu'ils venaient d'obtenir.

BIBLIOGRAPHIE :

* J. Attali, « Fraternités. Une nouvelle utopie », Ed. Fayard, oct. 1999.

Nous avons lu :

■ Le Métissage

François Laplantine et Alexis Nour - Ed. Flammarion Collection Dominos-2001

Ce nouveau dictionnaire est assez stupéfiant. Sa lecture constitue un voyage à travers des terres habituellement séparées. On y approche de la notion de métissage à travers la culture au quotidien et les perspectives de l'ethnologie, de l'anthropologie, de la philosophie.

A titre d'exemple, à la lettre T, on trouve les items suivants: tango, tao, techno (musique) ... Topor (Roland), torsion (*voir oblique*), totalité, tradition, traduction, tragique etc...

En cette ère de mondialisation, la note « d'universalité métisse » aide à respirer.

■ Mépris social Ethique et politique de la reconnaissance

Emmanuel Renault - Ed. du Passant, Déc.2000

L'auteur enseigne la philosophie à l' Ecole Normale Supérieure de Lyon.

Cet essai de 100 pages, dans la lignée d'Axel Honneth, insiste sur l'intérêt d'une éthique de la reconnaissance. Il s'agit d'abord de comprendre les divers modes contemporains de non reconnaissance exemplifiés par le terme de mépris social.

La souffrance psychique est analysée en rapport avec le sentiment d'injustice perçu sur le terrain. Il s'agit d'une approche philosophique très clinique qui donne envie de lire l'ouvrage d'Axel Honneth (actuellement épuisé) : « La lutte pour la reconnaissance » Ed. du CERF Février 2000.

■ Les Naufragés Avec les clochards de Paris

Patrick Declerck-Ed. Terre Humaine Plon - Sept.2001

Voici un livre sur les hommes de la rue que ceux qui connaissent le travail de Patrick Declerck attendent depuis longtemps. Le regard de l'anthropologue - psychanalyste - qui a côtoyé l'horreur et la déchéance au CHAPSA de Nanterre se transforme souvent en scalpel de médecin légiste : une réalité crue autant psychique qu'anatomique, photos à l'appui. La désocialisation est analysée en termes d'un tableau psychopathologique avéré et *irréversible*. Du désespoir transférentiel à l'état pur qui doit être lu en tant que tel. Il faut savoir que cette expérience a pris place avant l'époque du SAMU social et avant le temps de l'accompagnement social et psychologique tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

Pour autant, il pose avec force la question de la répétition, laquelle est pour Freud du côté de la pulsion de mort.

Informations

■ A compter du 1^{er} janvier 2002, au regard de ses activités nationales, l'ORSPERE devient ORSPERE-**ONSM**P (Observatoire National des Pratiques en Santé Mentale et Précarité).

■ Projet de publication d'un annuaire

Le Réseau National Souffrance Psychique et Précarité (R.N.S.P.P) souhaite recenser les projets et travaux de ses membres et partenaires afin de publier un annuaire de toutes les initiatives mises en place en France.

Merci d'envoyer ces informations (3 paragraphes maximum) et vos coordonnées précises à :

Stéfania Parigi-Chargée de mission
R.N.S.P.P- CH Esquirol - 57, Rue du Maréchal Leclerc
94413 Saint Maurice Cédex
Tél : 01 43 93 69 11 - Fax : 01 43 93 69 14
E-mail : s.parigi@hopital-esquirol.fr

Agenda

■ Mettre en œuvre le droit au Logement

Journées d'étude organisées par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement les 29 et 30 janvier 2002 - Grande Arche de la Défense à Paris
Renseignements : tél 01 49 09 08 86 E-mail : cite.plus@wanadoo.fr

■ Les grands écarts de la psychiatrie

Enfermer ou soigner, accueillir ou exclure, dedans, dehors, secteur, réseau ?

Journées de Lagrange des 7 et 8 mars 2002

Renseignements et inscriptions : Tél 04 92 65 05 97 Fax : 04 92 48 52 87

E-mail : afrepsha@free.fr

■ La réalité ses figures et ses récits

Colloque international les 8 et 9 mars 2002 à Lyon

Institut de Psychologie Université Lumière Lyon 2

Renseignements et inscriptions CRPPC: Tél 04 78 77 43 57 / 04 78 77 24 90

■ Jeunes en grande difficulté : aux limites de la psychiatrie, de la justice, de l'éducatif et du social

Colloque organisé par l'association ANTHEA à Marseille les 27 et 28 mai 2002

Renseignements et inscriptions : tél 04 94 68 98 48 - Fax 04 94 68 28 74

E-mail : anthea@post.club-internet.fr

RHIZOME est un bulletin national trimestriel édité par l'Observatoire Régional sur la Souffrance Psychique En Rapport avec l'Exclusion (ORSPERE) avec le soutien de la Direction Générale de l'Action Sociale

Directeur de publication : Jean FURTOS

Secrétaire de rédaction : Claudine BASSINI

Comité de rédaction :

- Guy ARDIET, psychiatre (St Cyr au Mont d'Or)
- Pierre BELMANT, Fnars (Paris)
- Marie Dominique BENEVENT, CRACIP (Lyon)
- Jean-Paul CARASCO, infirmier (St Maurice)
- Jean DALERY, prof. de psychiatrie (Univ. Lyon 1)
- Philippe DAVEZIES, enseignant, chercheur en médecine du travail (Univ. Lyon 1)
- Bernard ELGHOZI, médecin généraliste Réseau Créteil
- Marie GILLOOTS, pédopsychiatre (Vénissieux)
- Jean-François GOLSE, psychiatre (Picauville)
- Jalil LAHLOU, psychiatre, Orspere
- Pierre LARCHER, DGAS
- Christian LAVAL, sociologue, Orspere
- Antoine LAZARUS, prof. santé publique (Bobigny)
- Marc LIVET, cadre infirmier (Paris)
- Jean MAISONDIEU, psychiatre (Poissy St Germain en Laye)
- Jean-Pierre MARTIN, psychiatre (Paris)
- Alain MERCUEL, psychiatre (St Anne Paris)
- Michel MINARD, psychiatre (Dax)
- Gladys MONDIERE, psychologue (Lille)
- Pierre MORCELLET, psychiatre (Marseille)
- Christian MULLER, psychiatre (Lille)
- Jean PERRET, président d'association (Lyon)
- Eric PIEL, psychiatre (Paris)
- Olivier QUEROUIL, conseiller technique fonds CMU (Paris).

Contact rédaction :

Claudine BASSINI - Tél. 04 37 91 54 60
Valérie BATTACHE - Tél. 04 37 91 53 90



CH Le Vinatier, 95, Bd Pinel
69677 Bron Cedex
Tél. 04 37 91 53 90 Fax 04 37 91 53 92
E-mail : orspere@ch-le-vinatier.fr
Web : www.ch-le-vinatier.fr/orspere

Impression et conception : MEDCOM (Lyon) - Tél. 04 72 78 01 33

Tirage : 8 000 ex.

ISSN 1622 2032